

A LA UNE

ANR

Le Conseil d'Administration se réunit

Les 20 et 21 novembre 2023, l'ensemble des délégués régionaux et des administrateurs de l'ANR se retrouveront au CISP Ravel à Paris afin de débattre sur différents sujets. Tout d'abord le nouveau président de l'ANR, François-Xavier Lehmann, présentera son premier compte-rendu d'activités depuis son élection début juin à Carry-le-Rouet. Après le compte-rendu financier développé par Armelle Roy, ce sont les activités de la commission Défense qui seront débattues. On n'oublie pas la commission Action sociale et solidarité et celle de la Communication qui vont exposer différents sujets.

Michèle Le Goff interviendra sur « la maltraitance dans le cadre des centres médicaux sociaux ou en Ehpad ». Au final, ce sera à Jean Cordoba d'exposer le sujet « Quel avenir pour l'ANR ! ». Sujet mis en musique par un groupe de réflexion et débattu par l'ensemble des groupes départementaux de l'ANR...

En région

Vie des groupes

C'est sur leur nouveau site Internet (très sympa à visiter : <https://anr-alpes-provence.fr/>) qu'André Dugas, président du groupe Alpes Provence (fusion des groupes 04 et 05) propose à ses 600 adhérents un certain nombre d'activités comme les randos du mois. Après un loto le 28 octobre, c'est le jeudi 16 novembre à 14h qu'aura lieu l'après-midi récréative, jeux de société et cartes (local 10 rue de l'imprimerie à Gap). Le mardi 5 décembre : sortie Cabaret à Venelles (Aix-en-Provence).

Les randos proposées : mercredi 8 novembre 2023 à Chorges, dans l'Adret de Chorges au soleil automnal,

jeudi 16 novembre à Aspres-sur-Buëch, le col de Seille depuis Aspres/Buech, mardi 21 novembre : Jarjayes, de Jarjayes aux Bournas. Jeudi 30 novembre à Saint-Julien-en-Champsaur, de St Bonnet au plan d'eau sur une jolie piste. Informations : 04 92 46 28 65 ou

anr.alpes.provence@gmail.com

Beau programme en vue pour les adhérents du groupe Vendée. Repas dansant le 3 novembre, le 9 ce sera découverte du monde, le 5 décembre, repas de fin d'année et pour 2024 deux séjours envisagés: la Belgique en avril et l'Ardèche en septembre. Allez voir le nouveau site Internet du groupe : <https://www.anrvendee.org/>

ACTUALITES

Retraites complémentaires

Une revalorisation de 4,9 % et des mesures liées à la réforme des retraites

Revalorisation de 4,9 % à compter du 1er novembre 2023, revalorisation annuelle indexée sur le taux d'inflation pour la période 2024-2026... Un accord national interprofessionnel vient d'être signé entre l'Agirc-Arrco et les partenaires sociaux concernant les retraites complémentaires du secteur privé, qui prend en compte la réforme des retraites. Cette mesure concerne plus de 13 millions de retraités. Cette hausse correspond au niveau de l'inflation estimée par l'Insee pour 2023. Par ailleurs, la revalorisation sur la période 2024-2026 sera indexée sur le taux d'inflation, réduite d'un facteur de soutenabilité de 0,40 point selon l'évolution de la situation économique du pays dans les prochaines années.

Aide à l'autonomie à domicile

Un nouveau formulaire pour simplifier la demande

Vous rencontrez des difficultés pour réaliser certaines activités quotidiennes, ou vous avez dans votre entourage une personne dans cette situation ? Savez-vous qu'il existe des aides à l'autonomie ? Depuis le 1er octobre, un seul formulaire vous permet de demander différentes aides à l'autonomie à domicile. Son homologation est une étape majeure pour les personnes âgées concernées, leur entourage et les personnels qui les accompagnent. Le formulaire Cerfa n° 16301*01 est un imprimé unique de « Demande d'aides à l'autonomie pour les personnes âgées à domicile », élaboré par l'Assurance retraite, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et la Mutuelle sociale agricole (MSA). Il est déployé depuis le 1er octobre 2023 en France métropolitaine et en Outre-mer. <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16827>

Épargne

Le plafond du livret d'épargne populaire relevé à 10 000 euros

Le livret d'épargne populaire (LEP), réglementé par l'État, est réservé aux personnes majeures ayant des

revenus modestes. Le plafond de dépôt sur un LEP est passé de 7 700 € à 10 000 € depuis le 1er octobre. Le livret d'épargne populaire a un taux de rémunération de 6 % depuis le 1er août 2023 et jusqu'au 31 janvier 2024. Ce taux est fixé par l'État. Les intérêts versés sur un LEP sont exonérés d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux. Ces intérêts sont ajoutés à l'épargne existante le 31 décembre de chaque année, y compris lorsque le plafond de dépôt est atteint.

Comment financer son séjour en maison de retraite ?

Entrer en maison de retraite est une décision qui implique souvent un changement important dans la vie des personnes âgées et de leurs proches. Outre les aspects pratiques et affectifs, il faut également prendre en compte le coût de l'hébergement, qui peut représenter une charge financière importante.

Heureusement, il existe des aides financières pour les personnes âgées en maison de retraite, qui permettent de réduire le reste à charge et de faciliter l'accès à un établissement adapté à leurs besoins. Quelles sont ces aides ? Comment les obtenir ? Quels sont les critères pour choisir une maison de retraite adaptée à son budget ? Quels sont les avantages fiscaux liés au séjour en Ehpad ? Voici quelques éléments de réponse pour vous aider à financer votre séjour en maison de retraite : <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-dans-un-ehpad/aides-financieres-en-ehpad>

BONS PLANS

Loyer de sécurité

Réduction des montants applicables depuis le 1er octobre 2023

Vous êtes locataire d'un logement social et bénéficiez de l'aide personnalisée au logement (APL) ? Vous pouvez, sous certaines conditions, obtenir une réduction du montant de votre loyer : la réduction de loyer de solidarité (RLS). Un arrêté fixe les nouveaux montants de cette réduction depuis le 1er octobre et jusqu'au 31 décembre 2023. La réduction de loyer de solidarité (RLS) est une aide au logement mise en place depuis 2018 à destination des foyers les plus précaires. Pour en bénéficier, vous devez : ne pas dépasser un plafond de ressources qui varie en fonction de votre foyer et de votre zone géographique ; résider dans un logement conventionné HLM ou géré par une société d'économie mixte (SEM), ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement (APL). Les logements-foyers et les logements situés dans les départements et collectivités d'Outre-mer ne sont pas concernés par le dispositif

Livres neufs achetés en ligne

La livraison vous coûte désormais au moins 3 euros de frais de port

Cette tarification minimale de 3 € s'applique lorsque le montant des livres neufs présents dans votre commande est inférieur à 35 €. En revanche, elle ne concerne pas les commandes qui sont ensuite retirées dans une librairie ou tout autre commerce de vente au détail de livres. Un arrêté publié au Journal officiel le 7 avril 2023, et qui s'applique depuis le 7 octobre, indique que les frais de port sont :

Votre commande en livres neufs (un ou plusieurs) est inférieure à 35 € TTC (Toutes Taxes Comprises), le port sera de 3 € TTC au minimum.

Si cette commande est supérieure (ou égale) à 35 € TTC le port sera plus de 0 € TTC.

Il est donc possible pour les sites de commerce en ligne d'appliquer, comme précédemment, des frais de port de 0,01 € lorsque le montant des livres neufs présents dans une commande est supérieur à 35 €.

Dépannage à domicile

Des conseils pratiques pour éviter de se faire arnaquer

Une panne d'électricité chez vous, une fuite d'eau, ou encore des clés oubliées à l'intérieur de votre logement : de nombreuses situations peuvent vous amener à faire appel en urgence à un dépanneur ; et celui-ci est susceptible d'abuser de votre situation de détresse. La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes a publié une série de recommandations pour que chacun puisse se prémunir contre les professionnels malintentionnés.

Certains dépanneurs peuvent surfacturer leurs prestations ou vous proposer des travaux inutiles, notamment lors d'interventions d'urgence. Face au nombre toujours important de plaintes reçues et d'infractions constatées, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) fait part de plusieurs précautions à prendre afin d'éviter tout désagrément

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/depannage-domicile-des-pratiques-abusives-onereuses-pour-les-consommateurs> et/ou <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/depannage-reparation-entretien-domicile>

A L'ACTION

Punaises de lit

Tout savoir pour s'en débarrasser

La rentrée 2023 donne à nouveau lieu à une recrudescence des punaises de lit. Plus d'un foyer français sur 10 a été infesté entre 2017 et 2022, selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire. Quelles recommandations pour prévenir une invasion, comment s'en débarrasser...

Tout le monde peut être victime d'une infestation de punaises de lit. En cause : les voyages internationaux et le développement des résistances aux insecticides.

Ces insectes parasites vivent dans des espaces sombres, les chambres à coucher et les salons avec canapé sont les pièces principalement touchées. En cas d'infestation d'un logement, vous devez procéder à des mesures strictes.

Dans son rapport de juillet 2023, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) préconise d'aider financièrement certains ménages dans la prise en charge des coûts associés à leur éradication. Elle recommande également aux professionnels et aux particuliers de privilégier des méthodes de lutte alternative aux insecticides chimiques.

À savoir : les punaises de lit ne transmettent pas de maladies mais leurs piqûres provoquent des démangeaisons et parfois des réactions allergiques.

Le bonus écologique accordé pour l'achat d'un véhicule électrique évolue

La liste des modèles de voitures électriques permettant aux particuliers et aux professionnels de bénéficier d'une aide de l'État, pour leur achat ou leur location, va être mise à jour. Depuis le 10 octobre 2023, le bonus écologique est conditionné, pour les voitures électriques neuves, à l'atteinte d'un score environnemental minimal. Celui-ci sera notamment calculé en tenant compte de l'impact environnemental de la fabrication du véhicule.

Un décret publié au Journal officiel le 20 septembre 2023 a ajouté des critères d'éligibilité au bonus écologique pour les voitures particulières neuves. Le 15 décembre, une première liste des modèles de voitures qui demeurent éligibles au bonus écologique, en prenant en considération les nouvelles conditions, sera publiée.

Mise en place d'une plateforme destinée aux avis des usagers

Des démarches administratives simplifiées, des services publics plus proches de vos besoins et un accompagnement personnalisé. Cela fait partie des objectifs du programme Services Publics +. Pour y parvenir, des dispositifs ont été mis en place pour recueillir au mieux vos attentes et vos critiques. Un label Services Publics +, créé par un arrêté publié au Journal officiel le 31 août, témoigne de la qualité de la mission rendue par une structure et de l'application des engagements du programme. Une plateforme en ligne Services Publics + a été spécialement conçue pour que vous puissiez donner votre avis, positif comme négatif, sur une administration avec laquelle vous avez été en contact. Le service public concerné prend connaissance de votre témoignage et y répond publiquement sur ce même site. L'objectif est que les témoignages et les réponses des administrations soient ensuite utilisés pour améliorer le service délivré.

Handicap

Un guide en faveur de l'apprentissage aménagé

Afin de développer et de promouvoir l'apprentissage de personnes bénéficiaires de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion vient de publier le Guide apprentissage et handicap. Sur ces 2 dernières années, le nombre d'apprentis en situation de handicap a augmenté de 21 %. Afin de continuer sur cette lancée, le ministère du Travail publie un guide visant à informer les entreprises, les centres de formation des apprentis (CFA) et les personnes en situation de handicap sur le dispositif de l'apprentissage aménagé. Ce guide comporte notamment des informations sur les atouts de l'apprentissage aménagé, les aides disponibles, les interlocuteurs.

LE CHIFFRE DU MOIS : 60

Les soins dentaires sont désormais moins remboursés

Les actes de soins dentaires sont dorénavant pris en charge par l'Assurance maladie à hauteur de 60 %, contre 70 % auparavant. Si vous disposez d'une complémentaire santé, celle-ci prend en charge la part de dépenses restante lorsque le contrat que vous avez souscrit le prévoit. Un arrêté publié au Journal officiel le 14 octobre 2023 a indiqué que, concernant les frais d'honoraires des chirurgiens-dentistes et les actes relevant des soins dentaires, les assurés doivent prendre en charge depuis le 15 octobre 40 % des dépenses (sur la base des tarifs conventionnels), contre 30 % précédemment.

INFOS PRATIQUES

Formations aux premiers secours à Chartres

Afin de promouvoir les premiers gestes de secours et permettre à chacun d'apprendre à réagir et agir efficacement face à un accident de la vie courante, l'UNASS Eure et Loir organise des formations PSC1 gratuites pour les salariés de La Poste et d'Orange, leurs ayants-droits (conjointes et enfants à charge) et les retraités des deux entreprises.

La prochaine session aura lieu dans les locaux de l'association 8 rue Gutenberg 28600 Luisant, le 18

novembre 2023 de 09H00 à 17H00.

Vous y apprendrez notamment à passer une alerte, prendre en charge une personne qui s'étouffe, arrêter un saignement abondant, pratiquer un massage cardiaque, utiliser un défibrillateur... Ces formations sont accessibles dès l'âge de 12 ans. N'hésitez pas à venir en famille.

Renseignements et inscriptions auprès de l'UNASS Eure et Loir : eureetloir@unass.fr / 06 41 46 96 66.

LOISIRS CULTURE

Marcophilex 2023

Dans le cadre de l'Exposition internationale d'histoire postale qui se tiendra à Épernay, à l'occasion de MARCOPHILEX XLVII, le président a le plaisir de vous annoncer que le service PHILAPOSTEL-SOUSCRIPTIONS 1 est en mesure, dans la limite des stocks disponibles, de vous procurer un pack de deux vignettes de la LISA émise par La Poste.

Le service PHILAPOSTEL - SOUSCRIPTIONS 1 peut vous les procurer dans la limite des stocks disponibles, voir bon de commande. Contact: Alain Ferrier, 12 boulevard Émile Desfons, 84000 Avignon
Email: philapostel.souscriptions1@gmail.com

Rappelons que PHILAPOSTEL est la plus importante association philatélique de France, regroupant des collectionneurs de tous les âges, sur tous les thèmes (timbres, cartes postales, vignettes non-postales, prêt-à-poster, enveloppes Premier Jour, monnaies, muselets de champagne ...).

La majorité d'entre eux travaillent ou ont travaillé à La Poste ou chez Orange.

PHILAPOSTEL offre la gamme de services la plus étoffée dans le monde de la collection, rappelée sur le site internet "PHILAPOSTEL.NET". Elle édite tous les 3 mois, une revue exclusive : La Gazette, envoyée gratuitement à chaque adhérent. A noter que PHILAPOSTEL vous propose une offre découverte à 10€. L'adhésion sera valable jusqu'au 31 décembre 2024 et vous permet de découvrir les multiples services offerts aux collectionneurs.

VACANCES

Croisière en Egypte - Les légendes du Nil

Percez les mystères de l'Égypte le temps d'une croisière sur le Nil

L'Égypte, «ce don du Nil» dont parlait Hérodote, conserve intacts ses pouvoirs de fascination et d'imagination. Offrez-vous une parenthèse hors du temps grâce à cette croisière d'une semaine sur le célèbre fleuve égyptien. Au fil de l'eau, vous visiterez les endroits les plus mythiques du pays des pharaons et verrez défiler les plus beaux trésors de la civilisation égyptienne. De Louxor à Kom Ombo, en passant par Assouan, vous ferez face à d'impressionnants temples et monuments qui n'existent nulle part ailleurs. L'Égypte est incontestablement synonyme de richesse culturelle. Laissez-vous séduire !

Du samedi 23 au samedi 30 mars 2024

À bord du JAZ Crown Jewel ou Jubilee 5* normes locales (ou similaire)

8 jours/7 nuits en pension complète selon programme Au départ de Paris

Pour réserver par internet, [cliquez ici](#)

Touloisirs Voyages Tél. : 01 44 06 45 45